

First Session, Forty-second Parliament,
64-65 Elizabeth II, 2015-2016

Première session, quarante-deuxième législature,
64-65 Elizabeth II, 2015-2016

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

BILL C-281

PROJET DE LOI C-281

An Act to establish National Local Food Day

Loi instituant la Journée nationale de l'alimentation locale

FIRST READING, JUNE 1, 2016

PREMIÈRE LECTURE LE 1^{ER} JUIN 2016

MR. STETSKI

M. STETSKI

SUMMARY

This enactment designates the Friday before Thanksgiving Day in each and every year as “National Local Food Day”.

SOMMAIRE

Le texte désigne le vendredi précédant le jour de l’Action de grâces comme « Journée nationale de l’alimentation locale ».

BILL C-281

An Act to establish National Local Food Day

Preamble

Whereas Canada's national sovereignty is dependent on the safety and security of our food supply;

Whereas strengthening the connection between consumers and producers of Canadian food contributes to our nation's social, environmental and economic well-being; 5

Whereas supporting local farmers contributes to a sustainable Canadian agricultural industry;

And whereas the people of Canada will benefit from a national local food day to celebrate food as one of the most elemental characteristics of all of the cultures that populate this nation; 10

Now, therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Senate and House of Commons of Canada, enacts as follows: 15

Short Title

Short title

1 This Act may be cited as the *National Local Food Day Act*.

National Local Food Day

National Local Food Day

2 Throughout Canada, in each and every year, the Friday before Thanksgiving Day is to be known as "National Local Food Day". 20

421220

PROJET DE LOI C-281

Loi instituant la Journée nationale de l'alimentation locale

Préambule

Attendu :

que la souveraineté du Canada dépend de la salubrité et de la sécurité de l'approvisionnement alimentaire du pays;

que le renforcement des liens entre les consommateurs et les producteurs d'aliments canadiens contribue au bien-être social, environnemental et économique de notre nation; 5

que le soutien apporté aux agriculteurs locaux favorise la viabilité de l'industrie agricole canadienne; 10

que la population canadienne tirera avantage d'une journée nationale de l'alimentation locale destinée à célébrer l'alimentation comme l'une des caractéristiques les plus fondamentales de chacune des cultures qui forment notre nation, 15

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement du Sénat et de la Chambre des communes du Canada, édicte :

Titre abrégé

Titre abrégé

1 *Loi sur la Journée nationale de l'alimentation locale*.

Journée nationale de l'alimentation locale

Journée nationale de l'alimentation locale

2 Le vendredi précédant le jour de l'Action de grâce est, dans tout le Canada, désigné comme « Journée nationale de l'alimentation locale ». 20

Not a legal holiday

3 For greater certainty, National Local Food Day is not a legal holiday or a non-judicial day.

Statut

3 Il est entendu que la Journée nationale de l'alimentation locale n'est pas une fête légale ni un jour non juridique.